



**ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES**

Compte rendu du deuxième Comité de pilotage du projet "Echanges techniques pour l'élaboration des politiques forestières méditerranéennes dans les réserves et parcs naturels"

Marseille, 1^{er} décembre 2006

Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

- Validation de l'ordre du jour
- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 9 juin 2006
- Bilan des activités du projet en 2006
- Bilan financier du projet en 2006
- Rappel des conclusions de l'Atelier de préparation d'un projet d'échanges techniques pour l'élaboration des politiques de gestion forestière dans les espaces naturels protégés méditerranéens des 29 et 30 novembre 2006
- Quels objectifs pour le programme de travail de 2007 ?
 - Préparer un ou des projets européens pour la période 2007-2013
 - *Quelles modalités ?*
 - *Avec quels partenaires ?*
 - Approfondir les réflexions sur les politiques forestières méditerranéennes dans les espaces protégés
 - *Quels thèmes privilégier (ceux de l'atelier des 29 et 30 novembre, uniquement certains d'entre eux, ou d'autres thèmes) ?*
 - *Avec quels partenaires ?*
 - Préparer des projets européens ET approfondir les réflexions sur les politiques forestières
 - *Se recentrer sur des thèmes choisis pour 2007-2013*
 - *Modalité d'élargissement du projet*
- Calendrier de travail pour 2007
- Partenariat et financement pour 2007
- Questions diverses

Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 9 juin 2006

Le compte rendu du Comité de pilotage du 9 juin 2006 est validé.

INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR MEDITERRANEAN FORESTS

Bilan des activités du projet en 2006

Le bilan des activités depuis la fin 2005 est le suivant :

Sept.-déc. 05	Conception du projet
Janv.-fév. 06	Identification des parcs méditerranéens
9 juin 06	Tenue du Comité de pilotage, suivi de l'envoi du compte rendu en français et en anglais
Juillet- août 06	Choix des intervenants
Septembre 06	Envoi des invitations pour l'Atelier, et promotion
Octobre-nov. 06	Organisation matérielle et du contenu de l'Atelier
29-30 novembre 06	Atelier à l'Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
1er décembre 06	Deuxième réunion du Comité de pilotage pour la deuxième étape du projet
4.-31 décembre 06	Rédaction des actes, publication et diffusion

Bilan financier du projet en 2006

Le bilan financier provisoire pour 2006 est le suivant.

Dépenses

- Réunion du Comité de pilotage du 9 juin 2006 :	1 910 €
▪ Traduction simultanée	
▪ Repas	
- Atelier des 29&30 novembre 2006 :	17 200 €
▪ Traduction	
▪ Hébergement & déplacements (intervenants)	
▪ Repas	
▪ Recrutement 1 personne	
- Impression de documents et valorisation des actes de l'Atelier :	3 175 €
▪ Impressions diverses	
▪ Edition et envoi de documents	
- Coût salariaux et de structure :	38 480 €
▪ Animation réseau	
▪ Préparation des réunions et atelier	
▪ Restitution et diffusion	
Total estimation dépenses :	60 765 €

Recettes

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	25 000 €
Union européenne	10 500 €
Région Murcie	5 000 €
Région Ombrie (en attente de paiement)	5 000 €
WWF	2 500 €
Conseil général des Bouches-du-Rhône	2 000 €
Agence Alpilles (en attente de paiement)	1 000 €
Autofinancement et autres financements	6 646 €
Total estimation recettes :	57 645 €

Bilan

Dépenses	60 765 €
Recettes	57 645 €
Déficit estimé	- 3 120 €

Rappel des conclusions de l'Atelier de préparation d'un projet d'échanges techniques pour l'élaboration des politiques de gestion forestière dans les espaces naturels protégés méditerranéens des 29 et 30 novembre 2006

Les conclusions, exposées ci-dessous, ont été présentées lors du Comité de pilotage du 1^{er} décembre 2006 sans recul suffisant, et seront affinées ultérieurement.

Les groupes de travail de chaque thème ont identifié les questions prioritaires qui se posent dans la gestion forestière, et dans la mesure du possible, ont proposé des actions de coopération pour résoudre les problèmes soulevés.

Thème n°1 : Exprimer les objectifs globaux de la gestion des forêts méditerranéennes

Les questions prioritaires soulevées lors des travaux du thème n°1 ont été :

- 1. Comment identifier et connaître les territoires (sur leurs aspects naturels et culturels) ?
- 2. Gouvernance : Comment impliquer les différents acteurs ?
- 3. Comment financer durablement la gestion ?
- 4. Comment communiquer et sensibiliser ?

Thème 2 : Construire des référentiels techniques et institutionnels adaptés à la Méditerranée et aux changements à venir dans les espaces protégés ; et élaborer des modèles communs

Les participants du thème n°2 ont proposé :

- 1. De collecter, synthétiser diffuser l'information (comptes rendus, bases de données, ouvrage de référence)
- 2. De promouvoir une recherche sur des politiques de gestion forestière dans les espaces naturels protégés méditerranéens, au niveau local, afin de s'adapter aux changements et aux contraintes.
- 3. D'organiser des programmes de formation.
- 4. Une architecture des programmes de coopération dans le cadre du projet "forêts et espaces protégés" composée d'un :
 - Premier niveau d'organisation (noyau dur du projet) : AIFM et partenaires financeurs (autorités de gestion locales régionales) ayant un pouvoir de décision sur le projet. Ce noyau établirait notamment un cahier des charges pour le deuxième niveau d'organisation.
 - Deuxième niveau d'organisation : instituts de recherche.
 - Troisième niveau d'organisation : alliance stratégique avec d'autres réseaux ou consortiums.

Thème 3 : Transférer des actions expérimentées dans des contextes différents

Les propositions des participants du thème n°3 ont été de :

- 1. Transférer des approches stratégiques ou des idées (car le transfert à l'identique est difficile).

- 2. Impliquer une variété d'acteurs dans les échanges.
- 3. Rédiger des documents thématiques relatant les expériences réalisées.

Thème 4 : Concevoir des politiques de qualité de la gestion forestière

Les questions soulevées et propositions des participants du thème n° 4 ont été :

- 1. Faire un état des lieux des politiques de qualité.
- 2. Echanger sur la définition des politiques de qualité.
- 3. Les labels existant sont-ils suffisants ou trop nombreux ?
- 4. Quels éléments comparatifs entre les politiques de qualité des espaces protégés et des autres espaces (quelle promotion de ces politiques hors des espaces protégés ?) ?
- 5. Comment mettre en place cette politique et la faire reconnaître (acceptation sociale) ?
- 6. Quels indicateurs pertinents pour la politique actuelle et pour le futur ?

Quels objectifs pour le programme de travail de 2007 ?

Compte tenu des travaux de l'atelier, le Comité de pilotage doit faire des choix sur les points suivants :

- Sur quelles questions prioritaires allons-nous travailler en coopération ?
- Comment essaie-t-on de résoudre ces questions par un ou des programmes de coopération ?

Il n'est pas exclu de monter plusieurs projets :

- Pour pouvoir répondre à des questions prioritaires différentes dans un même programme européen.
- Car plusieurs programmes (coopération territoriale, Life+, PCRDT..) peuvent être sollicités pour répondre à une question prioritaire.

Le nombre de projets dépendra des appels à projets pour la période 2007-2013, lorsque ceux-ci seront connus.

Le principal format de projet est basé sur la coopération en réseau.

Les projets seront construits autour d'un thème central. Des territoires seront ensuite proposés par les partenaires en fonction des thèmes choisis. Une entrée par thème permet de ne pas exclure les territoires qui dans un premier temps ne seraient pas intégrés au projet.

Les thèmes identifiés sur lesquels les partenaires souhaitent travailler sont :

- La gouvernance des espaces protégés forestiers méditerranéens. Comment impliquer les acteurs et la société civile dans les processus de détermination des objectifs des espaces protégés forestiers méditerranéens et l'élaboration de leurs politiques forestières ? Natura 2000 pourrait être abordé sous cet angle dans ce thème.
- Les politiques de qualité dans les espaces protégés forestiers méditerranéens, et leurs méthodes d'évaluation.
- La planification et l'aménagement dans les espaces forestiers protégés dans une optique de prévention des risques (incendies, perte de biodiversité, érosion, perte

paysagère) dans un contexte de changements climatiques et des attentes de la société (changements globaux).

Ces thématiques privilégient l'approche territoriale.

La communication avec l'ensemble des acteurs est un thème transversal, et pour cette raison n'a pas été retenu comme une thématique spécifique sur laquelle les partenaires travailleront.

Des indicateurs communs (point qui pourraient être abordés dans le thème "politique de qualité") permettraient de bénéficier d'une grille de lecture commune favorisant une meilleure écoute et communication avec l'Union européenne. Il faudrait notamment élaborer un guide sur la vision méditerranéenne des espaces protégés pour mieux connaître la diversité de ces espaces.

Les territoires éligibles devront bénéficier d'une unité de gestion juridique pouvant être maître d'ouvrage. Chaque partenaire régional pourra proposer un voire deux territoires. L'idée est qu'il n'y ait qu'un seul point d'impact régional. Chaque partenaire régional pourra organiser son partenariat local et décider des acteurs régionaux impliqués. Par ailleurs, pour être représentatif des problématiques, il serait souhaitable que le partenariat soit composé de structures correspondantes à des échelles de territoire différentes.

L'importance pour la coopération du travail en réseau a été soulignée.

Calendrier de travail pour 2007

Le premier trimestre 2007 sera consacré à la constitution du noyau dur des partenaires.

Une réunion interpartenariale, comportant les partenaires actuels et éventuellement des nouveaux, aura lieu en mai 2007. Les thématiques des projets de coopération seront définitivement arrêtées et précisées à ce moment.

Partenariat et financement pour 2007

Les partenaires officiels de la seconde phase du projet en 2007 seront ceux qui y apporteront une contribution financière.

La Région Ombrie souhaite continuer son partenariat pour la seconde phase du projet en 2007 et apportera un co-financement.

Il est souhaité qu'il y ait un autre partenaire italien. Les pistes possibles sont la Région Toscane, la Région Pouilles, le Parc du Gargano, le Parc d'Alta Murgia ou le Parc des Madonies.

La Région Murcie souhaite continuer son partenariat pour la seconde phase du projet en 2007 et apportera un co-financement.

La Generalitat Valenciana est intéressée pour rejoindre le partenariat de la seconde phase du projet en 2007 et y apporter un co-financement. Une réunion de service aura lieu à ce sujet.

Le WWF souhaite poursuivre son partenariat. Il y a deux échelles impliquées : celle du WWF-France et celle du WWF-Programme méditerranéen. Il faudra attendre juin 2007 pour connaître l'implication financière du WWF (car son budget annuel est établi de juillet à juin).

La recherche de partenariat à l'est et au sud de la Méditerranée est souhaitée. L'exemple du parc national d'El Kala (Algérie) a été donné.

Le Parc naturel régional des Alpilles souhaite continuer son partenariat pour la seconde phase du projet en 2007 et apportera un co-financement.

Le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon souhaite intégrer le partenariat de la seconde phase du projet en 2007. Il pourra soit apporter une contribution financière directe, soit (option préférable pour un meilleur impact régional) essayer que la Région Languedoc-Roussillon soit partenaire financier.

L'AFLOPS est a priori intéressée pour être partenaire. Cette question sera décidée par son directeur.

L'EFI (European Forest Institute) et l'Université de Porto pourraient être des partenaires de niveau 3 et 2.

La Fédération des parcs souhaite créer un réseau de parcs méditerranéens, et pourrait à ce titre être un partenaire de niveau 3.

Le Plan bleu, à travers son projet "Forêt méditerranéenne et développement durable" et ses travaux sur le développement durable des territoires méditerranéens pourrait être un partenaire de niveau 3.

Des liens avec Medforex et Silva mediterranea sont à envisager.

Les modalités de financement de la prestation de l'AIFM pour la seconde phase du projet en 2007 seront formulées par chaque partenaire en fonction de leur réglementation.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin du compte rendu.